



**Prescriptions des risques liés à l'eau**

Atlas des zones inondables du bassin versant de l'Eyre et des ruisseaux côtiers entre le Canal des Etangs et l'Eyre réalisé fin 2005 pour le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable

Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe, fiabilité forte

Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave, fiabilité forte

**Prescriptions des risques liés aux mouvements de terrain**

Aléa moyen lié au phénomène de retrait et gonflement des argiles

Aléa fort lié au phénomène de retrait et gonflement des argiles

**Zone urbaine (U)**

Zone urbaine (U)

Secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

**Zone à urbaniser (AU)**

Secteur en zone 1AU soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Secteur de développement habitat en zone 2AU dont l'urbanisation est soumise à modification ou révision du PLUI-H

Secteur de développement économique en zone 2AU dont l'urbanisation est soumise à modification ou révision du PLUI-H

Secteur de développement équipement en zone 2AU dont l'urbanisation est soumise à modification ou révision du PLUI-H

**Zone agricole et/ou naturelle (A/N)**

Zone naturelle

Zone naturelle (exploitations pétrolières)

Zone agricole

Zone agricole protégée

Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL)

**Données de contexte :**

Bâti

Parcelles cadastrales

Limites communales

**CITADIA**

**Val de l'Eyre**  
Communauté de Communes

**Le Barp**

**PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal**

**4.2 Règlement graphique**  
**4.2.9 Risques**

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire arrêtant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Le Président,

Echelle : 1:20 000

Membre d'origine : Communauté de Communes du Val de l'Eyre  
Révision PLUI de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre  
Sources : DGFIP 2022  
Réalisation : Citadia Conseil - le 11.05.2023